



ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Vu le chantier de rénovation de diverses rues ;

Considérant qu'il appartient aux communes de faire jouir la population de toute la sécurité et tranquillité publiques ;

Vu la demande de l'entreprise Dubois Dawance, gestionnaire du chantier (J. Voz : 0473/377.012 – jerome.voz@duboisstravaux.be) en date du 27.05.2025 ;

Vu le Règlement général de Police ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article L-1113-1 et L-1123-29 ;

ARRÊTE :

Article 1 : En fonction de l'avancement des travaux, les rues suivantes seront fermées à toute circulation, entre le 09.06.2025 et le 11.07.2025 : Rue Camp Romain, rue du Soleil, rue Les Trixhes, rue de l'Oiseau du Bois, rue Elmer et rue Fond d'Oxhe.

Article 1 bis : Rue Elmer, une déviation sera mise en place via les rues Lovine et Président Kennedy.

Article 1 ter : Rue Fond d'Oxhe, une déviation sera mise en place via rue Lovine, Saint-Jean Sart et Villers-le Temple d'une part, rue de France à Nandrin d'autre part.

Article 2 : Les riverains directs seront avertis des dates exactes d'intervention dans leur rue par toutes-boîtes distribués par l'entreprise (et par rappel via les canaux de communication communaux).

Article 2 bis : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 3 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi.

Article 4 : Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz), la Zone HEMECO, le CHRH, les communes de Nandrin et Amay, ainsi qu'au service Travaux pour information

Article 5 : Elle sera soumise à la ratification du Conseil communal lors de sa prochaine séance.



Modave, le 30 mai 2025.

Le Bourgmestre,
B. DAL MOLIN